REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

Entre deux départements ou deux villes de la métropole - Décret N° 90-437 du 28 mai 1990 modifié

FORMULAIRE DE DEMANDE D'OUVERTURE DE DROIT 2017-2018

	Rappel de la procédure :	
Nom :	1. L'agent demande, par écrit, au service gestionnaire de la	
	DSDEN l'ouverture de ses droits.	
Prénom :	2. Le service gestionnaire de la DSDEN prend, s'il y a lieu, un	
	arrêté d'ouverture de droit et transmet un exemplaire à la	
Date de naissance :	Division de l'accompagnement des personnels du Rectorat.	
	3. La Division de l'accompagnement des personnels du Rectorat	
Corps – grade :	adresse à l'agent un dossier (Etat de frais de changement de	
	résidence) par le biais de la circonscription.	
Téléphone :	4. ATTENTION: L'agent dispose d'un délai de 12 mois maximum,	
	à partir du changement d'affectation, pour renvoyer à la Division	
Mail :	de l'accompagnement des personnels du RECTORAT le dossier	
	complété, accompagné des pièces justificatives demandé et <u>visé</u>	
Mutation pour	par l'autorité hiérarchique (IEN). C'est la date de renvoi de ce	
Rapprochement de conjoint :	dossier au Rectorat qui est prise en compte pour le délai de 12	
	mois.	
Conjoint Fonctionnaire : \square Oui \square Non	Il est donc fortement conseillé de faire la demande à la DSDEN	
	entre septembre et décembre pour remplir les conditions.	

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE : (Plusieurs cas de figure)

	Avant mutation	Après mutation	A remplir
Cas 1	1 poste définitif	1 poste définitif <u>OU</u> provisoire	A et C
Cas 2	2 postes provisoires	1 poste définitif <u>OU</u> provisoire	A, B et C
Cas 3	1 poste définitif	1 poste provisoire + d'un poste définitif <u>OU</u> 2 postes provisoires	A, C et D
Cas 4	2 postes provisoires	2 postes provisoires	A, B, C et D

A. Dernier poste juste avant votre mutation : ☐ Provisoire ☐ Définitif Année 20 /20
- Ville de l'établissement d'exercice :
- Département :Académie :Académie :
B. Avant dernier poste avant votre mutation ☐ Provisoire ☐ Définitif Année 20/20
- Nom de l'établissement d'exercice :
- Ville de l'établissement d'exercice :
- Département :Académie :Académie :
C. Poste juste après votre mutation : ☐ Provisoire ☐ Définitif Année 20 /20
- Nom de l'établissement d'exercice :
- Ville de l'établissement d'exercice :
- Département : Bouches-du-Rhône Académie : Aix-Marseille
D. Deuxième poste après mutation : ☐ Provisoire ☐ Définitif Année 20/20/20
- Nom de l'établissement d'exercice :
- Ville de l'établissement d'exercice :
- Département : Bouches-du-Rhône Académie : Aix-Marseille

PIECES A JOINDRE à votre demande : Par mail à ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr

- ✓ Ce formulaire signé
- ✓ <u>Les arrêtés d'affectations</u> avant et après mutation correspondants à votre cas (titre(s) définitif(s) et/ou titre(s) provisoire(s)).
- ✓ Une attestation de non perception des frais de changement de résidence durant les 5 dernières années (à demander à votre/vos ancien(s) département(s))

Fait le :	Signature
rali le .	Signature

✓ Une attesta
5 dernières

IMPORTANT : Si vous arrivez ou partez dans un Département ou Collectivité d'Outre-Mer, ce formulaire ne vous concerne pas. Veuillez me le préciser par mail.

AVANT Mutation